

Placement fiduciaire



Dans le cadre d'un **placement fiduciaire**, vous nous conférez l'ordre d'investir votre argent au nom de la Banque Coop auprès d'une banque de toute première qualité à l'étranger. Cet investissement est réalisé pour votre compte et à votre risque. Vous avez le choix entre un placement à taux et à durée fixes ou à taux variable assorti d'un délai de préavis de 48 heures (argent au jour le jour).

Convient

Aux particuliers et aux entreprises qui souhaitent placer leur argent à l'étranger

Avantages

- Montant de l'investissement au choix
- Durée pouvant aller de 1 à 12 mois
- Grande souplesse dans le cas de l'option à taux variable grâce au court délai de préavis (48 heures)
- Placement possible dans les monnaies étrangères courantes
- Sécurité élevée car l'argent est uniquement placé auprès de banques de toute première qualité à l'étranger, disposant d'une notation minimum de AA
- Pas de déduction de l'impôt anticipé
- Possibilité d'aliéner le placement fiduciaire

Modalités

Commissions fiduciaires

- Montant minimum: CHF 200.- ou contre-valeur
- $\frac{5}{8}\%$ par an jusqu'à CHF 500 000.- ou contre-valeur
- $\frac{1}{2}\%$ par an à partir de CHF 500 000.- ou contre-valeur
- $\frac{3}{8}\%$ par an à partir de CHF 1 million ou contre-valeur

- Montant minimum pour l'option à taux fixe: CHF 50 000.- ou contre-valeur
- Montant minimum pour l'option à taux variable: CHF 100 000.- ou contre-valeur

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch



fair banking
banque coop